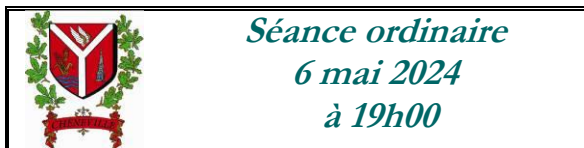


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 6 mai 2024, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : madame Maryse Gougeon

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes (puis 8 personnes).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2024-05-118

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-119

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 2 avril 2024 et des séances extraordinaires du 25 avril et 1^{er} mai 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 2 avril 2024 et des séances extraordinaires du 25 avril 2024 et du 1^{er} mai 2024;

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Projet diversification des usages de l'église

Madame la conseillère explique :

Une réunion paroissiale et citoyenne a eu lieu hier à l'église dans le cadre du *Projet de diversification des usages de l'église St-Félix de Valois*. Une trentaine de personnes étaient présentes pour être informées de l'état de santé financière de la Fabrique et des suites du projet. Il a été mentionné que 140 personnes ont répondu au sondage pour connaître l'opinion des gens envers le bâtiment patrimonial qu'est l'église et sur leurs idées d'utilisation qui pourraient en être faites autres qu'en tant que lieu de culte. Les résultats de ce sondage seront étudiés par la chargée de projet et le comité de réflexion. Divers événements auront lieu dans les prochains mois pour continuer de faire *Voir l'église autrement* à tous.

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Monsieur le conseiller mentionne :

Beaucoup de travail pour l'officier municipal en bâtiment et en environnement avec l'arrivée du beau temps. Prenez-vous d'avance pour demander vos questions et permis. Aussi, il y aura des vacances cet été, faites donc sûr de nous contacter suffisamment tôt. Les permis de rénovation sont valides 6 mois et sont renouvelables, même si vous prévoyez les travaux dans quelques mois, ce pourrait être une bonne idée de faire déjà la démarche pour obtenir votre permis!

Il y a un délai MINIMUM de 2 semaines pour obtenir un permis ou un certificat, lorsque la demande est payée et complète (avec TOUS les documents nécessaires à son traitement). Le principe du «Premier arrivé, premier servi» est appliqué afin d'être équitable envers tous. Cela s'applique autant en ce qui concerne les demandes de permis ou d'informations.

Vous avez décidé de mettre en vente votre maison? Vous aurez besoin d'une lettre de confirmation de votre installation septique et du zonage avec les usages permis. Prenez-vous le plus vite possible pour demander ces documents. Il y a un délai pour les produire, donc en les demandant tôt, vous serez assurés de les avoir lorsque vous en aurez besoin.

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Madame la conseillère explique :

Nous sommes présentement dans l'étape des études pour le projet d'égout. Cette phase sera financée à 95% par le gouvernement via la subvention PRIMEAU. La portion de la municipalité sera prise dans le surplus, dont une partie a déjà été affectée pour le projet. La firme CIMA + a gagné l'appel d'offres pour faire les études et élaborer les plans et devis du projet. Des relevés et études de toutes sortes (environnementales, topologiques, techniques) seront effectués afin d'en arriver à l'aboutissement, dans environ 2 ans, soit aller en soumissions pour connaître les coûts réels des travaux. À ce moment-là, la décision d'aller de l'avant ou non avec la mise en place des égouts sera prise, en considérant le montant de subvention versus le coût des travaux, donc la part à payer par la municipalité. Nous réitérons que la capacité de payer des citoyens sera la priorité.

Des citoyens seront contactés dans les prochains jours pour leur demander des autorisations pour effectuer des tests et observations sur leurs terrains. Aussi, des techniciens seront dans le village pour les prochains mois, ne soyez donc pas surpris de les croiser!

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur le conseiller mentionne :

Un ponceau d'égout pluvial de 36 pouces de diamètre, d'une longueur d'environ 350 pieds traverse la cour d'école, le terrain de soccer/baseball et va se jeter dans le petit ruisseau au bout de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Il doit être changé au complet. Les travaux seront faits par un entrepreneur et auront lieu pendant les vacances scolaires, soit de la fin juin à la fin août. Le terrain de soccer/baseball ne sera pas accessible, de même que les sentiers de la montagne, durant cette période. Il y aura également des travaux à l'école (toiture, mur de soutènement et clôture) en même temps.

L'ouverture des soumissions pour le contrat a eu lieu le 18 mai dernier. Il y a eu 10 soumissionnaires et c'est Excapro Inc. qui a été le plus bas avec 445 420.84 \$ taxes incluses. Les travaux seront payés au complet par la TECQ, la taxe d'accise aussi appelée taxes sur l'essence, en mars 2025. D'ici là, nous allons avoir besoin de crédit temporaire et c'est pourquoi une marge de crédit de 850 000.00\$ a été votée lors d'une séance extraordinaire le 25 avril dernier. Comme le montant des travaux est plus bas que ce à quoi nous nous attendions, nous en planifions d'autres (génératrice à la station de pompage et au Centre entre autres) pour compléter la TECQ, qui est de 969 151 \$ pour 2019-2024. Nous avons déjà acheté les nouvelles pompes à la station de pompage dans les 2 dernières années avec une partie de cette aide financière. Le montant total de la subvention doit être dépensé au complet au 31 décembre 2024. La TECQ permet certains travaux, par priorité : aqueduc, égout pluvial et sanitaire, bâtiments municipaux.

Il rappelle aussi :

Le balayage des rues du village et du rural est terminé. Les employés continuent le nettoyage des parcs et terrains municipaux. La collecte porte-à-porte des gros rebuts aura lieu le 16 mai prochain. D'ici là, vous pouvez aller porter vos items à vous départir à l'écocentre, ouvert tous les jours de 8h à 16h, sauf les mardis et mercredis.

Monsieur le maire ajoute :

Le statut de zone touristique de Chénéville a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2027. Ce statut permet aux commerçants de la municipalité de déroger à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux afin d'accueillir les clients en dehors des périodes légales d'ouverture.

Pour ce renouvellement, des conditions avaient été émises pour l'obtenir dont celle d'élaborer, en collaboration avec les acteurs touristiques et économiques de la région, un plan de développement touristique et commercial. Avec l'appui financier de Tourisme Outaouais et de la MRC de Papineau, la conception du plan demandé a pu avoir lieu. Après subvention, il en a coûté environ 7000 \$ à la municipalité (provenant du surplus) pour ce plan. De nombreux commerces de la municipalité, directement touchés par les mesures prévues par la Loi si la municipalité est détentrice du statut, ont apporté leur contribution à la rédaction de ce plan qui a été confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton. C'est donc un travail de partenariat qui démontre qu'en collaborant tous ensemble, on peut parvenir à obtenir plus pour notre communauté!

Il poursuit :

L'aménagement du Parc Chéné se poursuit. Un abri solaire (gazebo) a été récemment construit. Du mobilier urbain est en place, mais doit être réaménagé. Des sentiers seront créés prochainement, une fontaine à boire à 3 niveaux (incluant remplissage de bouteilles et abreuvoir à chiens) ainsi qu'une balançoire calèche (dont l'accès est facile pour les personnes à mobilité réduite) seront bientôt installées. Lorsque tout sera en place, une inauguration du parc aura lieu! Une subvention du PRIMADA de 100 000\$ a été obtenue pour l'aménagement de ce parc. La municipalité contribuera à raison d'environ 20% des coûts du projet, avec des fonds réservés du surplus des dernières années.

Il termine :

Le conseil tient à remercier Pierre-Paul Lavergne, présent dans la salle ce soir, pour son excellent service auprès du département d'urbanisme de la municipalité à titre d'inspecteur par intérim pendant près de 3 ans. Un très grand merci de son aide!

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'avril 2024.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2024-05-120

Demande école Adrien-Guillaume – Empiètement pour réparation mur de soutènement

ATTENDU QUE des travaux afin de réparer le mur de soutènement de l'école Adrien-Guillaume, lequel est mitoyen avec le lot #6 511 243 appartenant à la municipalité, sont prévus cet été;

ATTENDU QUE les responsables des travaux souhaitent remplacer les billots de bois, actuellement en place, par de l'enrochement afin d'assurer une meilleure stabilité à la pente;

ATTENDU QUE l'enrochement prévu empiètera sur le terrain de la municipalité vu le pourcentage de la pente;

ATTENDU QUE les travaux prévus seront aux frais de l'école, de même que l'entretien du mur de soutènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'empiètement sur son lot qui sera causé par les travaux effectués au mur de soutènement de l'école Adrien-Guillaume.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2024-05-121

Dérogation mineure pour piscine – 181, chemin de la Petite-Nation

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure pour la résidence située au 181, chemin de la Petite-Nation été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la demande est pour l'installation d'une piscine en cour avant;

ATTENDU QUE cette situation dérogerait aux normes relatives aux installations de piscine du règlement de zonage #2016-061 et ses amendements présentement en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de dérogation mineure du matricule # 1581-86-8251 tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. [2024-05-122](#)

Autorisation de paiement de facture – DHC Avocats – Demande opinion juridique lotissement

ATTENDU QU' un avis juridique concernant le règlement de lotissement a été demandé;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture au montant de 1 177.40 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 1 353.72 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-61000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. [2024-05-123](#)

Offre de services – FQM – Élaboration Plan gestion des actifs en eau

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a fait part, par la résolution #2024-03-067, de son intention d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de gestion des actifs en eau (PGA en EAU) afin d'obtenir une bonification de 20% de l'aide financière PRIMEAU accordée pour le projet d'égout ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée par le MAMH pour aider les municipalités à élaborer leur PGA en EAU à taux subventionnés;

ATTENDU QUE la FQM propose ses services pour élaborer le PGA en EAU de la municipalité au coût maximal estimé de 10 680.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la FQM au coût maximal de 12 279.33 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-05002-000 et prise dans le surplus affecté au projet *Mise à jour de la situation actuelle du dossier des égouts et recherche de subventions additionnelles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2024-05-124

Autorisation dépôt demande aide financière – Programme NovaScience

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Activité de sciences pendant la Relâche*, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec dans le cadre du *Programme NovaScience – Volet 2B, Soutien aux projets en culture scientifique et de l'innovation*;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2024-05-125

Fermeture de la rue Pilon – Occupation temporaire du domaine public à des fins de terrasse – Été 2024

Madame la conseillère Sylvie Potvin se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en septembre 2023, le règlement #2023-116 relatif à l'occupation du domaine public qui en permet l'occupation temporaire à des fins de terrasse par l'émission d'un certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE le règlement stipule que c'est le conseil municipal qui accorde ou refuse la demande d'autorisation par résolution;

ATTENDU QUE le propriétaire de Chez Seb (matricule 1683-89-1109) a déposé une demande pour que la rue Pilon soit fermée cet été afin qu'il y implante une terrasse pour son restaurant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la fermeture de la rue Pilon pour la période du 16 mai au 15 septembre 2024 et l'émission du certificat d'autorisation relatif à l'implantation d'une terrasse dans la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2024-05-126

Autorisation budget supplémentaire – Bar mobile

ATTENDU la résolution 2024-02-032 qui autorise l'achat d'une remorque pour en faire un bar mobile et autorise également les modifications à celles-ci;

ATTENDU QUE des imprévus sont survenus en cours de projet, donc les dépenses vont dépasser le budget alloué :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise un budget supplémentaire de 2 000.00\$ maximum pour le projet cité ci-haut;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70120-726 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2024-05-127

Embauche employée étudiante – Ajointe à l'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville et la municipalité de Plaisance ont mis sur pied, au début de l'année 2024, un service d'urbanisme partagé;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager une officière municipale adjointe en bâtiment et en environnement pour assister l'officier en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville embauche madame Noémie Gagné-Dupuis à titre d'officière municipale adjointe en bâtiment et en environnement des municipalités de Chénéville et de Plaisance pour la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2024-05-128

**Changement de poste – Journalier municipal aux travaux publics -
Employé saisonnier**

ATTENDU QU' une restructuration du service des travaux publics de la municipalité est en cours;

ATTENDU QUE les 3 postes du département sont les suivants : responsable, journalier à temps plein et journalier saisonnier;

ATTENDU QUE l'ancienneté des employés et leur désir ont été respectés lorsqu'il est venu le temps d'établir qui comblera le poste temps plein et le poste saisonnier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Monsieur Michel Charlebois soit nommé journalier saisonnier aux travaux publics pour un total annuel de 910 heures réparties entre avril et octobre, à raison de 35hrs/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2024-05-129

Demande de branchement à l'aqueduc – 67 A-B rue Félix

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au lot # 5 697 312;

ATTENDU QUE cette installation sera faite entre l'entrée d'eau qui sera installée par la municipalité et la nouvelle maison qui sera construite prochainement;

ATTENDU QUE cette installation sera faite aux frais du propriétaire, excepté les frais d'installation du bonhomme d'eau et de la conduite entre le main et le bonhomme d'eau, lesquels seront à la charge de la municipalité;

ATTENDU QU' une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour la nouvelle construction du 67 A-B rue Félix;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2024-05-130

Demande d'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité

ATTENDU QU' une partie du lot #5 696 857 est un vieux puits d'aqueduc désaffecté qui a été vendu à la municipalité par monsieur Jean Lavergne pour 1\$ il y a de nombreuses années;

ATTENDU QUE cette portion de terrain «déborde» sur le lot adjacent, #6 536 798, lequel est en voie d'être développé par la compagnie 8838585 CANADA INC;

ATTENDU QUE madame France Trudeau et monsieur René Lavergne, actionnaires de la compagnie, ont fait une offre afin de récupérer le terrain, appartenant autrefois à leur famille, pour une somme symbolique et s'engagent à payer les frais afférents à la cession;

ATTENDU QUE la portion de terrain qui fait l'objet de la demande ne sert pas à la municipalité depuis que le puits pour l'aqueduc a été condamné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de madame France Trudeau et monsieur René Lavergne;

QUE,

Les frais de notaire et d'arpenteur pour les travaux requis pour la cession de ce terrain soient payés par les acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2024-05-131

Adoption règlement #2024-119 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$

ATTENDU QU' en vertu de la Loi concernant des droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1), il est permis à une municipalité de fixer par règlement un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ afin de percevoir un droit sur le transfert d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement et l'avis de motion ont été faits lors de la séance du 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement #2024-119 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2024-05-132

Offres de services – Accompagnement et programme en Sécurité civile (plan des mesures d'urgence)

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs obligations concernant la Sécurité civile, notamment d'élaborer et de maintenir à jour un Plan des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le Plan des mesures d'urgence de la municipalité a été adopté en novembre 2019 et nécessite d'être mis à jour et bonifié afin de répondre aux nouvelles réalités des sinistres naturels des dernières années;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les ressources humaines nécessaires pour s'acquitter convenablement rapidement de son obligation de mise à jour;

ATTENDU QUE la firme Prudent offre ses services pour la révision de notre Plan de mesures d'urgence, en collaboration avec les municipalités de Montpellier, Ripon et Lac-Simon afin d'inclure des mesures régionales, comprenant 6 phases (dont certaines facultatives), au coût maximal 11 032.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la firme Prudent pour mettre à jour du Plan des mesures d'urgence de la municipalité au montant de 12 684.04 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-23000-459 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2024-05-133

Autorisation dépôt aide financière – PRIMA – Projet d'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Projet d'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments municipaux*, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continue et d’entretien de l’infrastructure visée;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le dépôt de la demande et désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.15. 2024-05-134

Autorisation paiement facture – Louman Construction Inc. – Gazebo pour Parc Chéné

ATTENDU la résolution 2023-08-165 qui autorise l’achat de mobilier et d’équipement pour le projet du Parc multifonctionnel Chéné;

ATTENDU QUE la facture reçue de Louman Construction Inc. pour la construction d’un abri solaire (gazebo) au montant de 22 500.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 25 869.38 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 23-08003-000 et financée par le surplus affecté à cette fin – Parc Aïnés (#59-13150-000).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.16. 2024-05-135

Adoption règlement de concordance modifiant le plan d’urbanisme, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d’urbanisme règlement #2016-059, le règlement sur les permis et certificats #2016-060 et le règlement de zonage #2016-061, entrés en vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a adopté son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) depuis et des modifications à celui-ci;

ATTENDU QUE le Conseil doit adopter des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau et ses amendements;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un premier projet de règlement le 2 avril 2024, qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 24 avril 2024 et que la présentation du règlement, ainsi que l'avis de motion, ont été faits le 1^{er} mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement de concordance #2024-120 modifiant le plan d'urbanisme, le règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 - Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien- Guillaume – Pratiques de basketball

2024-05-136

Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien- Guillaume – Pratiques de basketball

ATTENDU QUE les élèves de l'école Adrien-Guillaume participent aux demi-finales du tournoi de basketball entre les écoles de la région;

ATTENDU QUE l'enseignant en éducation physique a demandé le prêt gratuit de la salle Danny-Legault pour y tenir les 2 pratiques avant ce tournoi puisque le gymnase de l'école est très petit pour s'y pratiquer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement aux élèves de l'école pour leurs deux pratiques de basketball avant tournoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 - Demande de prêt de salle gratuite – MRC de Papineau – Consultations publiques règlement terres du domaine de l'État

2024-05-137

Demande de prêt de salle gratuite – MRC de Papineau – Consultations publiques règlement terres du domaine de l'État

ATTENDU QUE la MRC de Papineau organise une séance de consultation portant sur le nouveau règlement régissant le camping récréatif sur les terres du domaine de l'État et demande une salle sans frais pour y tenir cette réunion dans notre secteur;

ATTENDU QUE cette séance a eu lieu le 2 mai de 18h30 à 20h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la consultation publique de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 - Autorisation de passage et installation d'une halte-dîner – Grand Tour de Vélo Québec Voyage

2024-05-138

Autorisation installation d'une halte-dîner – Grand Tour de Vélo Québec Voyage

ATTENDU QUE Vélo Québec organise l'événement le «Grand Tour Vélo Québec Voyages» au début du mois d'août et sera de passage dans notre municipalité le 7 août 2024;

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'utilisation du parc et des installations sanitaires du Centre St-Félix-de-Valois pour le mercredi 7 août 2024 de 7h30 à 16h00;

ATTENDU QUE Vélo Québec s'engage à défrayer les coûts des ressources humaines encourues (conciergerie), si nécessaire;

ATTENDU QUE Vélo Québec embauchera localement deux personnes pour faire la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage s'il y a lieu) et autres tâches inhérentes au bon fonctionnement de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'utilisation du stationnement du parc Robert-Latour et/ou de la Place 73 et des installations sanitaires gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-05-139

Autorisation de passage – Grand Tour de Vélo Québec Voyage

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement phare le «Grand Tour Vélo Québec Voyages», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Grand Tour Vélo Québec Voyages» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2024 qui passera par Chénéville le 7 août prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 - Autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

2024-05-140

Autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

ATTENDU QUE dans le cadre de l'événement phare «Tour CIBC Charles-Bruneau» de la Fondation Charles-Bruneau, nous devons autoriser une demande de permis d'événements au ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Tour CIBC Charles-Bruneau» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2024 qui passera par Chénéville le 2 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 - Demande d'appui – Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

2024-05-141

Demande d'appui – Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

ATTENDU QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

- ATTENDU QUE** la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;
- ATTENDU QUE** Sclérose en plaques Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;
- ATTENDU QUE** les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;
- ATTENDU QUE** la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;
- ATTENDU QUE** l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame le mois de mai le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 - Demande de commandite – École LJP – Bal des finissants 2024

2024-05-142

Demande de commandite – École LJP – Bal des finissants 2024

- ATTENDU QU'** une demande de commandite pour le bal des finissants 2024 de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau (LJP) a été reçue;
- ATTENDU QUE** plusieurs options de contributions avec des visibilitées diverses sont proposées;
- ATTENDU QUE** de nombreux jeunes de Chénéville fréquentent l'école LJP pour leurs études secondaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise un don de 100\$ pour le bal des finissants 2024 de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970 et prise dans le surplus affecté au projet Bourses d'étude (# 59-13250-000)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le maire mentionne que nous avons eu un printemps hâtif cette année, le nettoyage de la municipalité s'est effectué dans les dernières semaines. Maintenant, c'est au tour des nids-de-poule à être réparés et des rangs abîmés à être remis en état. Ces travaux seront faits cette semaine. Les différents dispositifs de sécurité routière (dos d'âne amovibles, balises piétonnières et autres) seront également installés dans les prochaines semaines.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2024-05-143

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 026 à # 13 054 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/04/2024 et dont le total se chiffre à **26 406.74 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **54 027.48 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **32 222.21 \$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **112 656.43 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2024-05-144

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2024 au montant total de **34 593.92 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-05-145

Levée de la séance

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.